Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502313-20260305-20_2026-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

COMMUNE de POLIGNE

2 Rue du Tertre Gris

- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le 5 MARS à 21h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11
présents :..... 8
votants :..... 9

PRÉSENTS : G. RINFRAY - C. ALLAIN - P. THOMAS - G. DESCHAMPS – V. MAIRESSE - M. GAILLARD - J. VILLERIO - S. PARENT
REPRESENTÉS : S. COULAIS pouvoir à V. MAIRESSE
EXCUSES : S. TARDIF - F. HOUSSAIS

G.DESCHAMPS a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 26/02/2026

DÉLIBÉRATION N° 20-2026 : MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR UNE ASSOCIATION

M. Le Maire rappelle le permis de construire autorisé pour la construction d'une extension du local des services techniques et présente les plans.
M. Le Maire explique l'utilité de mettre une partie de l'extension à disposition d'une association communale.
L'association ACCA sollicite depuis plusieurs années la mise à disposition d'un local pour la gestion de leur gibier afin de répondre à des normes sanitaires.
Il est proposé de leur mettre à disposition un local d'environ 45m², au sein de l'extension des services techniques, rue de Choisel. L'entrée du local sera indépendante du reste du bâtiment.
L'association fera son affaire de son installation et son utilisation, dans le respect des normes et règles dont dépend l'objet figurant dans ses statuts.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** la mise à disposition d'un local pour l'association de chasse communale ACCA d'environ 45m², au sein de l'extension des services techniques, rue de Choisel à Poligné.

.

Fait et délibéré à Poligné

Le/la secrétaire de séance

Le Maire,
Guy RINFRAY